exprimé son désappointement de ce que M. Gladstone n'ait pas su formuler une opinion sur cette importante question.

Le retour du Czarewitch à St-Pétersbourg

St-Pétersbourg, 16 juin. — Le czarewitch reviendra seul par mer, à Saint-Pétersbourg. Le czar a ajourné à une vingtaine de jours son retour en Russie.

Mort du régent de Serbie

Belgrade, 16 juin. — Le général Kosta-Protitch, régent de Serbie, a succombé à une attaque d'apoplexie ce matin, à 9 heures, aux bains de Brestwatch.

L'auteur du désastre de Przibram

Londres, 16 juin. — Le correspondant du *Daily-News* à Vienne raconte l'anecdote suivante sur l'auteur du désastre de Przibram.

« Le mineur Havelka qui a été arrêté, après s'être déclaré lui-même responsable de l'incendie qui a fait tant de victimes, s'était confessé dimanche dernier et avait déclaré au curé de sa paroisse qu'il croyait que le terrible désastre avait été causé par sa négligence et qu'il n'avait dormi depuis.

» Le prêtre lui dit qu'il ne pourrait pas faire sa paix avec Dieu tant qu'il n'aurait pas renouvelé sa confession devant le tribunal des hommes.

» Le pénitent n'hésita pas un instant et s'en fut de suite annoncer à l'administrateur de la mine comment l'incendie s'était déclaré. »

Bon exemple

Le ministère des travaux publics introduit dans le nouveau cahier des charges, pour les entreprises des chantiers de l'Etat et celles des grandes Compagnies, une clause qui interdit à tout entrepreneur de faire travailler les dimanches et jours fériés. Cet ordre ne pourra être transgressé, *même en cas d'urgence*, qu'en vertu d'une autorisation écrite ou d'un ordre de service de l'ingénieur, directeur des Travaux.

Asiles pour les invalides du travail

Paris, 16 juin. — La commission d'initiative parlementaire vient de se prononcer pour la prise en considération de la proposition de M. Maurice Faure ayant pour objet la création d'asiles pour les invalides du travail et de maisons dites de travail pour les travailleurs valides sans ouvrage.

Réunion de la droite royaliste

Paris, 16 juin. — La droite royaliste s'est réunie aujourd'hui. Le duc de Doudeauville, président, a fait part de nombreuses lettres qui lui ont été adressées à l'occasion de la déclaration de jeudi dermer. Les adhésions émanent soit de personnalités étrangères au Parlement, soit de membres de la droite absents lors du vote de la déclaration.

Un archevêque à la Chambre

Paris, 16 juin. — Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, dans l'Etat le Minnesota (Etats-Unis) qui, revenant de Rome passe par Paris, où il ne séjournera que 48 heures, a assisté aujourd'hui à la séance de la Chambre.

Sa Grandeur était accompagné de M. Piou qui lui a fait visiter tout le Palais-Bourbon.

Peu de personnes pouvaient croire à la présence d'un prélat catholique dans le salon de la Paix. Mgr Ireland porte en effet la redingote noire, le col blanc et le chapeau haute forme comme un clergyman.

Mgr Ireland n'est pas un inconnu pour notre pays. Il a, en effet, fait ses études religieuses dans le diocèse de Belley (Ain). Le prélat s'occupe surtout de questions d'instruction.

Les voies stratégiques

Annecy, 16 juin. — M. de Freycinet, pendant son séjour ici, a plus particulièrement porté son attention sur les voies stratégiques qui permettent de passer du Valais dans les plaines de la Dranse et de l'Arve. M. de Freycinet doit insister pour l'achèvement immédiat de la voie ferrée de Thonon au Fayet. Il demandera aussi la construction immédiate de la ligne d'Annecy à Albertville, pour assurer le transport des troupes dans la vallée de Beaufort et de Tarantaise.

Toutes ces mesures ont pour objet de nous permettre de porter rapidement nos troupes sur les cols de la frontière du Valais pour garantir notre territoire dans le cas où des ennemis voudraient violer la neutralité suisse. Les Italiens, on ne l'ignore pas, améliorent en ce moment la route du « Grand Saint-Bernard ». Les Suisses, du reste, inquiets, entreprennent en ce moment des travaux considérables à Saint-Maurice pour fermer le débouché du Valais. Il faut espérer qu'ils fortifieront également Martigny ou débouche la route du Grand Saint-Bernard.

Un attentat à Paris

Paris, 16 juin. — Le *Paris* annonce que l'on a essayé de faire sauter la maison de publicité Crespin.

Orages à Montpellier

Montpellier, 16 juin. — De violents orages accompagnés de grêle ont ravagé une partie des vignobles de la région.

Le grand-duc Constantin à Contrexéville

Contrexéville, 15 juin. — Le grand-duc Constantin terminera sa cure à Contrexéville, dimanche. Lundi, à 6 h. 57, le grand-duc, son fils, le baron Ramsay et sa suite partiront par train spécial de la compagnie de l'Est, se rendant directement à Cologne, puis à Saint-Pétersbourg en traversant l'Allemagne. Une fête d'adieu aura lieu le 18 juin.

Les courses du Bois de Boulogne

Paris, 16 juin. — Prix de Villeneuve l'Etang : 1er, *Globule*; 2e, *Willis*; 3e, *Entrechat*. — Prix de Pontchartrain : 1er, *Carabine*; 2e, *Claude*; 3e, *Escarcelle*. — Prix de Louveciennes : 1er, *Chatillon*; 2e, *Réveillé*. — Prix de Roquencourt : 1er, *Aquarum*; 2e, *Cléanthe*; 3e, *Phalène II*. — Prix de Marnes : 1er, *Livie II*; 2e, *Adelaïde*. — Prix de Bel Etat : *Lapis*, (Walk-Over).

L'explosion du boulevard Magenta

Paris, 16 juin. — M. Atthalin, rentré ce matin à Paris a repris l'enquête sur l'explosion du boulevard Magenta.

Dès son arrivée au Palais, il a eu une longue conférence avec M. Cavard, chef adjoint du cabinet du préfet de police, et M. Fédée, officier de paix des brigades de recherches. De nouvelles perquisitions vont avoir lieu chez certains individus qui, depuis l'arrestation de Brouet, sont l'objet d'une surveillance spéciale de la part de la police.

D'autre part, la femme de l'anarchiste Bricou est toujours au dépôt ; elle sera interrogée cette après-midi.

Les nouvelles de son mari, toujours soigné à l'hôpital du Havre, sont des plus satisfaisantes : Bricou est hors de danger, et dès qu'il pourra supporter le voyage, il sera ramené à Paris.

La déclaration de la droite monarchique et le Vatican

Bruxelles, 16 juin. — Le *Courrier de Bruxelles* publie une dépêche de Rome, datée du 15, disant qu'au Vatican on a décidé de répondre par un acte à la déclaration de la droite monarchique.

La forme de cet acte n'est pas encore fixée, mais il est très probable que ce sera une lettre adressée par le cardinal Rampolla au comte de Mun.

Les appels comme d'abus

Paris, 16 juin. — On a annoncé, il y a quelque temps, que le gouvernement avait déféré au conseil d'Etat, comme d'abus, un certain nombre de catéchismes électoraux.

D'après la *Liberté*, huit de ces catéchismes seront déférés pour attaques contre les lois scolaire et militaire; deux pour avoir affirmé que le mariage civil n'a aucune valeur et ne représente qu'un concubinage légal.

Le Saint-Père et l'archevêque de Westminster

On mande de Rome que le nouvel archevêque de Westminster, Mgr Vaughan, ne se rendra à Rome qu'après avoir revêtu solennellement le pallium dans la cathédrale de Westminster. Le Pape a, dit-on, fait donner à Mgr Vaughan, qui est propriétaire du *Tablet*, journal qui a toujours combattu le mouvement du « Home rule », le conseil de se tenir désormais autant que possible à l'écart des querelles de partis, et de cesser notamment son opposition aux revendications nationales des Irlandais. Parmi les lettres de félicitations que Mgr Vaughan a reçues, il y en a une du secrétaire particulier de la reine Victoria, lord Ponsonby, qui exprime les regrets de la souveraine qui ne peut, à cause de la constitution anglaise, transmettre par lettre autographe ses félicitations à l'éminent prélat.

Deux poids...

Un concours était ouvert à Vannes pour le surnumérariat d'une administration financière. Un jeune homme, intelligent et instruit, fils d'un honorable commerçant, s'était fait inscrire. L'épreuve subie, le directeur départemental lui donna avis qu'il avait pleinement réussi et que son admission semblait certaine. Grande fut la joie du candidat, mais quelques jours après, non moins grande sa surprise de se voir demander et reprendre par le directeur la lettre lui annonçant la bonne nouvelle. Motifs de cette transformation : on avait découvert que le postulant était un ancien élève de l'école libre Saint-François Xavier, crime jugé suffisant pour qu'une déclaration d'indignité ait été prononcée *irrévocablement et sans appel*.

La consommation de l'alcool en Allemagne

Les journaux allemands constatent que la consommation de l'alcool, qui est en diminution constante en Allemagne depuis un certain temps, a reculé de nouveau de 3 0[0 dans les derniers huit mois.

La catastrophe de Birkenberg. — Cause de l'incendie

Vienne, 16 juin. — D'après les dépositions ultérieures du mineur Hawelka, il semble certain que la catastrophe de la mine de Birkenberg est due à l'imprudence.

Voici ce qu'il a été raconté à ce propos : « Le jour de la catastrophe, au moment où quelques camarades et lui se disposaient à monter dans l'ascenseur de la mine, leur lampe s'éteignit tout à coup. Ils la rallumèrent et jetèrent la vieille mèche, encore ardente, dans une fente. Ils en virent bientôt sortir de la fumée, et, ne parvenant pas à la faire cesser, ils remontèrent sans s'en préoccuper davantage. »

Hawelka a déclaré avoir fait sa déposition devant la justice sur le conseil de son confesseur.

Les nègres

La question des nègres aux Etats-Unis menace de s'envenimer. Les Yankees trouvent leur multiplication trop rapide. Dans les Etats du Sud, ils doublent le nombre en 20 ans, tandis que les blancs en mettent 35 à obtenir le même résultat. Impossible de fondre les deux races et d'en faire cesser l'antagonisme. Il avait était question d'offrir aux nègres une émigration au Mexique, mais ils ne s'en soucient pas.

A un meeting de pasteurs nègres à Baltimore, l'un d'eux déclarait que « si les difficultés qui existaient entre les deux races ne pouvaient être réglées à l'amiable, il faudrait les régler par le sabre, jusqu'à l'extermination de l'un des deux. Il n'est pas nécessaire de sabrer, il suffit de continuer à avoir des familles, l'avenir est à ces peuples-là.

L'acquisition de la nationalité française

Paris, 16 juin. — La commission sénatoriale relative au projet de loi sur l'article 9 du Code civil, concernant l'acquisition de la nationalité française, a entendu le garde des sceaux. On sai, qu'actuellement tout individu issu de famille d'origine française a, par la loi, le droit de reclamer la nationalité française.

Le projet de loi nouveau donne au gouvernement le droit de refuser, dans certains cas et dans un intérêt public, la naturalisation après avis du conseil d'Etat. La commission du Sénat est, en majorité, favorable au projet. Elle demande seulement les modifications suivantes :

Le débat devant le Conseil d'Etat sera contradictoire; la partie intéressée pourra être entendue. De plus, le gouvernement devra statuer dans un délai fixé.

Un incident au conseil de revision de la Seine

On lit dans la *Petite République* :

« D'après des très récentes instructions données par le directeur du service de santé au ministère de la guerre et sous prétexte qu'un seul médecin-major ne pouvait suffire à Paris, pour examiner à chaque séance des centaines de conscrits, les élèves-stagiaires avaient été autorisés, paraît-il, à assister aux séances du conseil de revision et à aider le médecin-major dans sa visite.

» Sous prétexte de s'instruire, ces jeunes gens procédaient à un véritable examen et se livraient sur la personne de conscrits à des investigations répétées et à des trop insistantes remarques, oubliant que le conseil de révision n'est pas une clinique.

» A la suite de nombreuses plaintes adressées par les familles, et, sur l'avis motivé de l'intendant militaire qui fait fonction de commissaire du gouvernement et a cru devoir protester en séance, contre l'illégalité de cette mesure, M. de Freycinet, mis au courant des faits, vient de rappeler aux présidents des conseils de révision : que les séances ne sont pas publiques, et qu'elles le devenaient par suite de la présence d'étudiants en médecine militaire, et que seul un médecin-major, ou à défaut un médecin civil, a le droit d'examiner les conscrits.

» M. le ministre de la guerre, après avoir rappelé les prescriptions de la loi de 1889, en matière de recrutement de l'armée, considère l'incident dont il s'agit, comme une véritable atteinte à la loi, et espère que de semblables faits ne se reproduiront plus à l'avenir. »

Barème anglais, par Paul Pierrard. En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* au prix de 2 fr. 50.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le « Réveil » a reçu communication du procès-verbal de la dernière séance du « Comité central » du Parti Ouvrier, nous le reproduisons à notre tour, car le document est intéressant :

« Le comité a décidé de former au siège social une bibliothèque composée exclusivement d'ouvrages socialistes.

» Il a décidé ensuite la formation d'une commission d'études qui sera chargée d'examiner les propositions à émettre au conseil municipal.

» On a procédé ensuite au renouvellement des délégués au comité central. Le citoyen Carrette a été réélu à l'unanimité secrétaire-correspondant. Le citoyen Wattel a été également réélu trésorier, mais en raison de ses nouvelles fonctions de conseiller municipal, qui lui prennent une partie de son temps, on lui a adjoint le citoyen Ponthieu.

» Le citoyen Branquart, 1er adjoint, étant appelé par ses fonctions à consacrer presque tout son temps aux affaires municipales, on a dû le remplacer, comme secrétaire d'intérieur, par le citoyen Braskamps.

» Le comité a ensuite décidé, vu le grand nombre de familles malheureuses qui se trouvent dans la ville, de leur venir en aide, en dehors de ce que peut faire le bureau de bienfaisance, en créant une caisse de secours, qui sera alimentée par les cotisations des syndicats.

» *Un adjoint au maire* prenant la parole fait connaître qu'il a reçu d'un habitant de Roubaix, *en quise de gratification pour un service rendu*, une somme de 20 francs qu'il verse comme première mise dans la caisse de secours.

» Ces paroles ont été saluées par de vifs applaudissements, auxquels nous mêlons nos félicitations.

» Cette caisse de secours, qui est appelée à rendre les plus signalés services, a été créée, hâtons-nous de le dire, à l'instigation du nouveau conseil municipal qui en a eu la première idée. »

Vaccinations et revaccinations. — Sur l'avis du conseil cantonnal d'hygiène et de salubrité publique l'administration municipale de Roubaix, en présence des cas de variole qui ont été signalés en ville, croit devoir rappeler les principes suivants :

1° La vaccination est le meilleur remède préservatif de la variole;

2° Sans doute, elle ne met pas absolument à l'abri de la maladie,

3° Mais elle rend la variole moins grave (3 0[0 de décès au lieu de 50 0[0), de plus, elle rend les cicatrices moins marquées;

4° En temps d'épidémie, il importe donc de faire vacciner les enfants le plus vite possible, soit dans la première quinzaine de leur existence.

5° Il est difficile de préciser le temps pendant lequel la vaccination conserve ses effets préservatifs.

6° Mais il est prudent, surtout en cas d'épidémie, que toutes les personnes au-dessus de 7 ans, soient revaccinées, à moins qu'elles ne l'aient été avec succès dans les sept dernières années.

7° On croit quelquefois que la vaccine est dangereuse en temps d'épidémie : c'est là une erreur, un préjugé qu'il importe de combattre.

8° Les objections les plus sérieuses qui ont été faites à la pratique des vaccinations s'adressaient au vaccin humain, qui avait été, en des mains imprudentes, la cause de la propagation de certaines maladies contagieuses.

9° L'emploi du vaccin de génisse, avec quelques précautions antiseptiques, fait tomber toutes les objections.

Le ruisseau de l'Espierre. — M. Ferret-Duthoit, propriétaire, demeurant boulevard de Strasbourg, à Roubaix, demande l'autorisation de couvrir sur 10 mètres de longueur, par une voûte en maçonnerie, la partie du cours d'eau dit : Ruisseau Morel qui longe sa propriété sise à Roubaix, quai de Gand, entre la rue Meyerbeer et le boulevard de Metz.

Pendant quinze jours, du 15 juin au 1er juillet prochain, les pièces relatives à cette demande resteront déposées au secrétariat de la mairie de la commune de Roubaix, avec un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées.

Les premières communions. — Jeudi, fête du T.-S. Sacrement, a eu lieu, à Saint-Martin, la touchante cérémonie de la première communion. Les enfants qui y ont pris part occupaient le cœur, la nef centrale et une partie des deux premières nefs latérales.

Pendant la messe de sept heures pendant laquelle les enfants se sont approchés pour la première fois de la Table Sainte, des chants ont été exécutés par les premiers communiants. M. Broquet, maître de chapelle de la paroisse, a interprété avec son talent habituel, un *Sanctus* et un *O Salutaris*.

C'est M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin qui a célébré la sainte messe et qui a distribué le pain eucharistique à ses jeunes paroissiens

A dix heures, les premiers communiants ont assisté à la grand'messe à laquelle a eu lieu l'offrande. A trois heures, ils étaient de nouveau réunis au pied de l'autel pour le renouvellement des vœux du baptême et la consécration à la Sainte Vierge qui ont été suivis d'un salut solennel.

Match vélocipédique. — Nous avons annoncé qu'un match vélocipédique aurait lieu le 21 juin, entre M. Haverbèque, champion du Sport vélocipédique roubaisien, et M. Verstraete, champion du Cyclist-Club roubaisien; on nous prie de dire que, par suite d'un empêchement, la date de ce match est reculée.

Une explosion dans une fonderie. — L'établissement de M. Georges Delporte, rue des Fondeurs, a été, mercredi, le théâtre d'un accident qui a mis un instant en émoi tout le quartier.

Après avoir fondu dans la soirée, on était en train de retirer les crasses du creuset, pour les déposer en tas dans la cour, comme d'ordinaire. Une détonation formidable éclata tout à coup, et les résidus de fonte, jaillissant de tous côtés, s'élancèrent comme une lave en fusion jusque vers la rue.

Il était huit heures, et les ouvriers se préparaient à quitter le travail, à l'exception de quelques-uns qui devaient rester pour assurer le service. Tous prirent la fuite, mais deux d'entre eux furent atteints par les éclaboussures de fonte. L'un fut brûlé assez grièvement à la ceinture, et l'autre à l'oreille.

Le premier, habitant Mont-à-Leux, fut reconduit à son domicile dans la voiture de M. Delporte, et par le chef de la maison lui-même. Un médecin appelé à lui donner les premiers soins, a déclaré que ses blessures n'auraient pas de suites sérieures. Quant au second, il en sera quitte pour un traitement de quelques jours.

Deux vols. — A l'issue de la messe des communiants, jeudi à Saint-Martin, une jeune fille a constaté la disparition de son ombrelle qu'elle avait déposée sur une chaise; les recherches qu'elle a faites pour la retrouver sont restées infructueuses. En sortant de l'église, une dame s'est aperçue qu'on lui avait dérobé son porte-monnaie contenant 30 francs; elle ne sait, naturellement sur qui porter ses soupçons.

Un précoce voleur. — Dans la matinée de jeudi, vers onze heures, une fillette sortait du Mont-de-Piété, comptant dans sa main une somme de sept francs, qu'on venait de lui prêter sur gage. Elle fut accostée brusquement par un gamin, qui lui enleva son bonnet et prit la fuite. Un sergent de ville passait au même instant : la petite fille tout en larmes lui conta son malheur. Le jeune bandit, rejoint quelques minutes plus tard, fut emmené au dépôt de sûreté. Les parents, qui habitent la rue des Longues-Haies, ont été prévenus de son arrestation.

Un amateur de lignes à pêche. — Il y avait rassemblement, mercredi soir, Grande-Rue : un gamin d'une douzaine d'années venait d'être surpris en flagrant délit de vol de lignes à pêche, au préjudice de M. Hache. Rapport a été dressé à charge du jeune délinquant.

Tombé d'une échelle. — Trois ouvriers étaient occupés, jeudi après-midi, à peindre la façade de la maison qui porte le numéro 150 de la rue de l'Alma. L'un d'eux, Charles Scottaert, monté sur son échelle, voulut enjamber l'entablement d'une fenêtre au premier étage. Il s'accrocha par les mains à la pièce de bois formant la partie inférieure de l'encadrement, lorsque celle-ci, toute vermoulue, céda sous son poids. Le malheureux fut précipité dans le vide, et tomba à la renverse sur la bordure du trottoir.

Les deux compagnons, témoins de sa terrible chute, accoururent à son secours. Ils le transportèrent, dans le plus triste état, à l'estaminet du *Bon Facteur*, un peu plus loin dans la même rue, chez M. Prévost, où il a son domicile, et où les premiers soins lui furent prodigués en attendant l'arrivée d'un médecin.

Le blessé, célibataire et âgé de 28 ans, travaille pour le compte de M. Dupureur, peintre, rue de Fontenoy.

Un cheval blessé par une voiture. — Un charretier avait arrêté son camion en face de l'abreuvoir de la rue de l'Epeule, jeudi après-midi, à cinq heures. Après avoir dételé son cheval pour lui faire prendre un bain, il le tenait par la bride, et le conduisait à l'eau. L'animal se trouvait encore sur le bord du trottoir, lorsqu'une voiture de boulanger, arrivant à toute vitesse, le heurta brusquement par derrière. L'une des roues lui passa sur le sabot, et lui fit une profonde egratignure à la fesse. Le conducteur de la voiture dut s'expliquer avec le sergent de ville de service à cet endroit.

Une chute rue de l'Epeule. — Jeudi matin, à sept heures, un accident s'est produit, rue de l'Epeule. Un ouvrier teinturier, M. Jean-Baptiste Desbuquois, longeait le trottoir de cette rue portant une charge de bois (des perches pour séchoir) lorsqu'en voulant traverser la chaussée, il fit un faux pas et tomba avec son fardeau sur le bord du trottoir : relevé, aussitôt, par plusieurs personnes, témoins de l'accident, M. Desbuquois, qui ne pouvait marcher, fut conduit dans une maison voisine où on s'empressa de lui donner des soins. Dans sa chute il s'est fracturé le pied et contusionné à l'avant-bras : on a dû faire chercher une voiture pour reconduire le blessé à son logement, rue des Fossés.

Un docteur, qui l'a visité, a déclaré que son état n'inspirait aucune inquiétude et qu'il serait rétabli dans quelques jours.

Coups et blessures, rue de Tournai. — Une rixe s'est produite, mercredi soir, dans un cabaret de la rue de Tournai. Un charbonnier, du nom de Florimond P... s'est battu avec un déchargeur de bateaux, et lui a fait une foulure au pied droit. L'un des combattants, en outre, a reçu une chope à la tête. Dans justice va s'occuper de cette affaire.

Un ivrogne récalcitrant. — Un individu, Henri C..., entrait mercredi soir dans un estaminet de la rue St-Antoine. Comme il était dans un état d'ivresse manifeste le cabaretier lui refusa toute boisson. D'où grande colère de l'ivrogne qui cassa un carreau et plusieurs tasses à café qui se trouvaient sur une table. L'individu a été arrêté et conduit au dépôt de sûreté.

Une méprise. — Jeudi, dans la soirée, un ouvrier qui avait eu, il y a quelque temps, une altercation avec un camarade de travail, vit passer celui-ci au chemin de halage près du pont de Tourcoing, boulevard de la République. Supposant qu'il allait prendre le même chemin à son retour, il l'attendit. Un quart d'heure plus tard, il vit arriver un ouvrier, le prenant pour son ennemi, il se jeta sur lui, et, après lui avoir porté plusieurs coups de poing, il le terrassa. L'agresseur s'aperçut alors de sa méprise, et prit la fuite. Une enquête est ouverte.

Un vieillard malade sur la voie publique. — Jeudi après-midi, un peu après cinq heures, un malheureux vieillard suivait péniblement la rue de Blanchemaille, se dirigeant vers la gare pour prendre le train de Gand. Il était arrivé à la rue de l'Avenir, lorsqu'il s'affaissa subitement sur le trottoir, en proie à des crampes d'estomac tellement violentes qu'elles faisaient craindre pour sa vie.

Des passants charitables le transportèrent à l'estaminet Vermeersch, où la dame de la maison s'empressa de lui donner un réconfortant.

Un peu plus tard, le pauvre vieux se sentait en état de reprendre son chemin.

Au tribunal de simple police. — L'audience de jeudi 16 juin, était présidée par M. Hindré, suppléant. M. Martin occupait le banc du ministère public. Parmi les affaires jugées dans le cours de cette audience, aucune ne mérite d'être signalée. Pas le moindre incident n'a attiré l'attention du public, d'ailleurs fort peu nombreux.

Actes de probité. — M. Davrint, conducteur à la Compagnie des tramways de Roubaix à Lille, a trouvé hier après-midi, dans un car, un porte-monnaie contenant 69 francs, et un autre porte-monnaie contenant 510 francs, qu'il est empressé de remettre aux personnes intéressées.

Nécrologie. — On annonce la mort, dans sa soixante-dix-neuvième année, de M. Clotaire-Joseph Pennel, ancien entrepreneur, demeurant rue Saint-Jean, 43. Ses funérailles auront lieu le lundi 20 courant, à neuf heures et demie, en l'église Sainte-Elisabeth.

Croix. — *Un accident.* — Hier, plusieurs gamins s'amusaient à monter sur une palissade, près du boulevard de Paris, quand l'un d'eux, Emmanuel Vandecastelle, âgé de 10 ans, perdit l'équilibre et tomba dans le vide; ses camarades le relevèrent et le conduisirent dans une maison du voisinage, où on fit appeler un docteur qui déclara que l'enfant avait le bras gauche fracturé; après lui avoir fait subir un premier pansement, il l'a fait reconduire à son domicile, à la Vertebrue.

Leers. — *Un accident.* — Jeudi, vers 11 heures 1[2 du matin, le domestique de L. Salembier, de Lys, suivait la route de Leers avec un chariot attelé d'un cheval; arrivé près du tissage de MM. Motte, le cheval s'emballa : le conducteur voulut le retenir, mais il tomba et lâcha les guides. Le cheval, se sentant libre, partit à fond de train vers Lys; il fut arrêté quatre cents mètres plus loin, par le domestique de la ferme Picavet.

Le pauvre garçon s'était fait une énorme blessure au côté droit du ventre, du côté droit et on a dû lui en faire sortir abondance il croyait tout d'abord que sa blessure n'était pas grave et voulut s'en retourner; mais tout à coup il perdit connaissance et s'affaissa. On fit immédiatement appeler M. Tribou, docteur qui, après lui avoir prodigué des soins, l'a fait reconduire chez son patron.

Lys-lez-Lannoy. — *Un accident.* — Jeudi après-midi plusieurs gamins s'amusaient près de l'école à monter sur un saule pour y casser des branches; l'un d'eux, le nommé Deporte, voulut se faisser tomber en tenant en main une branche; il tomba et se cassa le bras droit.

Communications diverses

La « Philharmonique du Jean-Ghislain » rappelle à ses membres honoraires que c'est dimanche prochain 19 courant que la société se rend à Amougies pour exécuter pendant la messe de dix heures. Un banquet est ensuite offert à la société. Assistit après, excursion au château des Duchas. Départ du local à 7 heures du matin. Les adhésions sont reçues jusqu'au samedi soir 18 courant.

Les membres et anciens membres de la chambre syndicale des ouvriers tisseurs et rattacheurs de Lille peignée assisteront, avec leur livret du syndicat, à la réunion générale extraordinaire qui aura lieu le dimanche 19 juin à neuf heures du matin, au siège du syndicat chez Bodin, rue Jeanne d'Arc.

La commission administrative de la *Cœcilia roubaisienne* prie ses membres exécutants de bien vouloir se rendre au siège de la Société le samedi 18 courant à 9 heures du soir, pour répétition générale des chœurs qui seront exécutés dimanche 19 courant au jardin Barbieux à 5 heures du soir, présence obligatoire et prendre connaissance des sérénades qui seront données aux chefs de la société.

Les personnes désireuses de faire partie de la société sont priées de se rendre au siège de la société, place de la gare, tous les samedis de 9 à 10 heures.

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier,** de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, tous les jeudis (excepté le 3e jeudi du mois), de 9 heures 1[2 à midi, et de 2 heures à 4 heures, rue du Collège, 73, (en face du Collège).

28021-56342

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Une chute. — Jeudi matin, un ouvrier zingueur était occupé à la réparation d'une nochère au hameau de St-Liévin; tout à coup il fut pris d'un éblouissement et tomba. Des personnes, qui s'étaient aperçues de l'accident, accoururent et transportèrent l'ouvrier dans une maison voisine où on fit appeler un docteur qui déclara qu'il avait la jambe gauche fracturée ainsi que des contusions multiples par tout le corps. Après un premier pansement cet ouvrier, qui se nomme Edmond Descamps, a été reconduit en voiture à son domicile.

TOURCOING

Nécrologie. — On nous annonce la mort du Frère Florentin Joseph, attaché aux écoles chrétiennes de la place Leverrier.

Les funérailles de ce religieux seront célébrées samedi à dix heures en l'église Saint-Christophe.

Tous les anciens élèves des Frères se feront un devoir de rendre un suprême hommage à la mémoire de l'un de leurs dévoués maîtres.

Le frère Florentin enseignait à Tourcoing depuis plus de 20 ans. C'était un ancien soldat, et il n'entra dans l'ordre qu'après avoir fait toute la campagne de 1870-71. Il avait 55 ans et était né à Fontaine-Notre-Dame, près Cambrai.

Les premières communions à l'Institution du Sacré-Cœur. — Quarante-deux élèves de cet établissement se sont approchés, jeudi, pour la première fois, de la Sainte-Table. Cette cérémonie s'est faite, comme de coutume, avec beaucoup d'éclat. La magnifique chapelle de l'établissement, décorée avec goût, était trop étroite pour contenir la foule des assistants. C'est M. le chanoine Leblanc, supérieur de l'Institution, qui a officié. A la messe de communion il a prononcé deux allocutions émues.

Les chants ont été exécutés par les élèves du cours de chant de l'établissement.

Aux Vêpres, avant la cérémonie du renouvellement des vœux du Baptême, M. l'abbé Liagre, dans un éloquent sermon, a commenté les paroles que doivent prononcer les jeunes communiantes. Il a rappelé aussi que cette date du 16 juin était l'anniversaire de la consécration de l'Institution au Sacre-Cœur, cérémonie qui a eu lieu le 16 juin 1871.

Les vêpres ont été suivies de la procession du St-Sacrement à travers les vastes jardins de l'établissement.

L'œuvre d'un jeune tourquennois à l'Opéra. — On sait que M. Charpentier, un jeune prix de Rome, né à Tourcoing et qui compte de nombreuses amitiés dans notre région, doit faire entendre une de ses œuvres sur la scène de l'Académie nationale de musique.

Voici, à ce sujet, une interview relatée par le *Gaulois* :

« Rencontré M. Edouard Colonne, à la sortie de la répétition générale de la *Vie du Poète*, à l'Opéra.

« — Eh bien, cher ami, vous avez réalisé un de vos vœux... faire exécuter un jeune compositeur sur la scène où l'on donne tous les jours les œuvres de Wagner, de Meyerbeer, de Rossini, de Gounod et tant d'autres illustrations musicales!

» — Et j'en suis bien heureux... J'ose dire que c'est à ma très pressante sollicitation que M. Bertrand a décidé de monter cet ouvrage, qui n'a pas occasionné beaucoup d'études et n'a nullement dérangé les travaux quotidiens de la maison.

» — Et que pensez-vous de l'ouvre?

» — Je la trouve très belle, originale, dans sa conception — très personnelle dans sa forme — très puissante en certains passages... Il y a certainement quelqu'un en M. Charpentier, le compositeur de la *Vie du Poète*... Il a horreur des sentiers battus... Il veut du nouveau, même fut-il plus vieux du monde... Il est très moderne... Vous entendrez cela et vous serez certainement de mon avis.

» — Mais ne craignez-vous pas que, dans le vaste cadre de l'Opéra, cette œuvre, écrite en dehors des conventions respectées, ne perde de son caractère ?

» — Pas le moins du monde. Et, du reste, ce n'est qu'une tentative, une épreuve, pour permettre à un jeune compositeur de se faire connaître. Si cette épreuve réussit, il n'y a pas de raison pour que M. Bertrand ne commande pas un grand ouvrage à M. Charpentier. Il faut que l'opéra soit ouvert aux jeunes. C'est là le but de tous mes efforts. »

Commencement d'incendie rue Houchard. — Jeudi vers huit heures et demie, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Vanneste, fabricant, rue Houchard. Le feu avait été communiqué à un métier à tisser à la main par une lampe à pétrole. On s'est rapidement rendu maître de ce commencement d'incendie et la pompe à vapeur n'a pas eu à fonctionner. On pouvait craindre pour le voisinage, un magasin de déchets étant contigu au tissage de M. Vanneste.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Une jeune fille de 24 ans, Mathilde Piéters, née à Hamme (Belgique) demeurant à Mouscron, avait été condamnée à Lille, il y a 2 ans, à 40 jours de prison pour vol de deux jerseys, et avait été expulsée par arrêté ministériel du 4 octobre 1890. Ses affaires l'appelaient à Tourcoing trois fois la semaine. Rencontrée jeudi, vers midi, par l'agent de sûreté Castelain, elle a été maintenue en arrestation.

Un mari qui casse les vitres. — Nous avons parlé hier de l'arrestation du sieur S..., pour bris de carreaux à un cabaret rue de Menin, tenu par sa femme dont il est séparé, et l'un de ses fils. Cet homme a déjà subi cinq condamnations pour divers délits. L'arrestation a été maintenue. Sa femme a intenté contre lui une instance en divorce.

A la frontière. — Un convoi de huit expulsés condamnés à Lille et à Paris et tous de nationalité belge, a été escorté jeudi matin jusqu'à la frontière de Mont-à-Leux.

Mise en liberté. — Un sieur H... avait été arrêté, en vertu de la contrainte par corps. Il a été remis en liberté, à son arrivée à Lille, par le Procureur de la République, parce que plusieurs pièces de son dossier présentaient des irrégularités.

Tribunal de simple police. — *Audience du 16 juin 1892.* — Audience très chargée, qui ne se termine qu'à près de 2 heures. M. Brocard, juge; M. Reubeauville, commissaire central, ministère public.

Il est encore fait application des règlements relatifs aux épizooties, à deux bergers, l'un de Bousbecques, l'autre d'Halluin, qui s'étaient approchés avec leurs troupeaux, à moins de 500 mètres de fermes de Bondues déclarées d'infection; ils sont condamnés à 3 francs d'amende.

— Puis est venue la fameuse affaire « de cris séditieux » de Bondues. D... et M... s'en retournaient chez eux après la retraite en passant devant la maison de M. J. D...; ils furent interpellés par la femme de ce dernier. On échangea des gros mots et la femme finit par leur jeter le contenu d'un vase intime. M... ramassa un caillou et le lança dans un carreau... qu'il s'est offert de payer. La femme est poursuivie en même temps que les deux passants; mais c'est son mari qui se présente pour elle. Bien qu'il n'eût pas été présent à la scène, il vient affirmer que le cri de : « A bas la République ! » a été proféré. Les deux accusés protestent énergiquement, mais en vain; car « attendu que de la part des deux hommes, le tapage injurieux a revêtu un caractère tout particulièrement grave... », le tribunal les condamne à 1 jour de prison. La femme en est quitte pour l'amende du fait de jet d'immondices.

— Une affaire de violence, qui avait déjà été appelée à une précédente audience, et qu'il est utile de faire connaître.

Une demoiselle Louise F... était arrivée fort en retard à son ouvrage, dans une fabrique de la rue du Château. Trouvant la barrière ouverte elle entra dans la cour. Le concierge qui l'aperçut lui intima l'ordre de sortir. L'ouvrière répondit par le fameux « J'y suis, j'y reste ! »

Le concierge la prit par le bras et voulut la conduire vers la porte, mais il recevait aussitôt un soufflet! Pourtant il ne lâcha pas prise; il se défendit et bientôt la jeune fille fut expulsée.

A ce moment passait M. F... B..., qui dit au concierge : « Il faut être lâche pour arranger ainsi une femme. »

Tous trois comparaissent pour violence et tapage. Un incident assez vif s'est produit entre M. F... B... et le défenseur du concierge.

Bref, la jeune fille est condamnée à trois journées de travail et M. B... à 2 francs. Le concierge est acquitté.

Les jours d'emprisonnement ont été, cette fois, distribués dans une large mesure; il n'y en a pas eu moins de 14, dont un pour ivresse en récidive au sieur L..., un buveur bien connu du côté de la Blanche-Porte.

Halluin. — *Un incendie dû à la malveillance. — Une arrestation.* — Jeudi, vers une heure et demie de l'après-midi, un incendie se déclarait dans la direction de Bousbesques.

M. J.-B. Delsaile, cultivateur, installé depuis 3 mois environ au Colbras, à proximité du gravier, se trouvait à table lorsqu'il aperçut une fumée épaisse qui sortait d'une meule de paille située à proximité de sa ferme.

Bientôt les flammes s'élevèrent à une grande hauteur. Les secours devenaient inutiles.

Il appela ses ouvriers : l'un d'eux se dirigea en toute hâte vers le Colbras, un autre vers Bousbecques pour prévenir les pompiers : aperçevant alors des enfants qui se sauvaient dans toutes les directions, il se mit à leur poursuite, et son fils Jules f